

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 30 novembre 2023

OBJET : AFFAIRE N° 5.6

**Attribution d'une bourse au Lycée
Paule Pignolet de Fresne Rivière
de Trois Bassins**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Trente Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) -
M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7^{ème} Adjt) -
Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE
Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe -
M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie -
Mme FURCY Florelle - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph -
Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - Mme FAIN Marie
Yveline.

EXCUSES

M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)
M. MAURIN Jorris (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
M. BOURGOGNE Pierre
M. AURE Yves
Mme DEPEHI Bernadette

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal -
M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 06 décembre 2023, que la convocation a été faite le 24 novembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 19.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20231130-de-301123-5_6-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Le Maire expose :

Le Lycée Paule Pignolet de Fresne Rivière sollicite la collectivité pour l'attribution d'une bourse dans le cadre de l'organisation en mai 2024 d'un voyage pédagogique en Allemagne avec les élèves de première et de terminale.

Interventions :

Mme ABSYTE Brigitte précise que ce type d'aide n'est pas répandu dans les autres collectivités et que cet effort communal mérite d'être souligné.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le versement d'une bourse d'un montant de 2 600,00 € au Lycée Paule Pignolet de Fresne Rivière de Trois Bassins à imputer sur l'exercice 2024 – chapitre 65 – article 65131 « bourse » ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents liés à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU
COMMUNE DE TROIS BASSINS
REUNION

Le Maire

Daniel FAUSE
COMMUNE DE TROIS BASSINS
REUNION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20231130-de-301123-5_6-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023